

## CAP

INTERVENTIONS  
EN MAINTENANCE  
TECHNIQUE DES  
BÂTIMENTS

## EN APPRENTISSAGE



## SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée Louise Michel - 16700 RUFFEC  
Tel : 05 45 31 14 03  
Contact - DDFPT : Stéphane CASTANEDA NUNEZ  
Email : stephane.castaneda-nunez@ac-poitiers.fr

## LE MÉTIER

Le titulaire de ce diplôme exerce au sein de bâtiments gérés par des collectivités (communes, hôpitaux, entreprises, complexes touristiques...). Il intervient dans trois domaines : les structures fixes (gros-oeuvre, second oeuvre) ; les structures mobiles (ouvertures, mobilier) ; les réseaux et appareillages concernant la plomberie, le chauffage, l'électricité.

On peut lui confier des travaux de maintenance préventive : vérification, contrôle, entretien. En cas de dysfonctionnement, il est capable de localiser la panne et d'en évaluer la gravité. Il est à même de réparer s'il n'y a pas de modification technique, de remplacer un élément défectueux, de donner des informations aux responsables. Il tient à jour les fiches d'entretien.

## COMPÉTENCES VISÉES

- Préparation, exécution d'opérations de maintenance.
- Suivi et ventilation des travaux.
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité.

## INSERTION PROFESSIONNELLE

- Agent de maintenance bâtiment.
- Responsable de la maintenance.

## CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un CAP du domaine, ou d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

## CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage par an : 14 périodes de 1 à 3 semaines en centre de formation de septembre à juin, le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 910h.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.

## POURSUITE D'ÉTUDES

- Baccalauréat professionnel.
- Mention complémentaire.

## DÉLAIS D'ACCÈS

Selon la réglementation en vigueur : en fonction du parcours du candidat et du début de la session de formation.

## MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

## TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO / l'entreprise. Pas de reste à charge pour l'apprenti.

Pour plus d'information, nous contacter

## ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

## INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2020-2021

- Réussite aux examens : NC
- Taux d'insertion : NC
- Taux de poursuite d'étude : NC
- Taux de rupture : se référer aux indicateurs présents sur notre site web [www.cfa-acad-poitiers.fr](http://www.cfa-acad-poitiers.fr)

